

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Fabienne Bugnon, Alberto Velasco,
Christian Ferrazino, Antonio Hodgers,
Jeannine de Haller, Françoise Schenk-Gottret,
Marie-Paule Blanchard-Queloz, Myriam Sormanni,
Christian Brunier, Laurence Fehlmann Rielle,
Anne Briol, Régis de Battista, Luc Gilly, Pierre Vanek,
Caroline Dallèves-Romaneschi et Dominique Hausser*

Date de dépôt: 8 mars 1999

Messagerie

Proposition de motion

**concernant le retrait des troupes armées engagées pour assurer
la sécurité des organisations internationales**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la mise en place de troupes armées aux abords des organisations internationales, dans un but de prévention et de sécurité ;
- le climat d'état de siège résultant de ces dispositions ;
- la volonté de criminaliser le mouvement kurde, dont les manifestations sont pacifiques, et ne troublent pas la sécurité publique ;
- la résolution votée par une majorité du parlement demandant au Conseil d'Etat de nouer un dialogue avec les représentants du peuple kurde ;

- l'effet de soutien au gouvernement turc que cette mesure a eu, relaté par les journaux turcs et déploré par la délégation de parlementaires nationaux suisses qui se sont rendus sur place ;

invite le Conseil d'Etat

- à revenir sur sa décision et à intervenir auprès du Conseil fédéral pour que celui-ci rappelle ses troupes armées ;
- à nouer un dialogue avec les représentants du peuple kurde comme le Grand Conseil le lui a demandé ;
- à faciliter la tenue sur territoire genevois de toute conférence pouvant participer au règlement pacifique du conflit opposant la Turquie au peuple kurde.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de la dernière séance du Grand Conseil, le parlement a voté majoritairement une résolution demandant au Conseil d'Etat de nouer un dialogue avec les représentants du peuple kurde.

Pour toute réponse, le Conseil d'Etat a sollicité des autorités fédérales une aide militaire pour assurer la sécurité des organisations internationales.

Ces militaires **armés** ne sont là que « *pour assurer la sécurité et donner l'alerte en cas de danger* » selon la conférence de presse donnée conjointement par la présidente du gouvernement et les autorités militaires.

Pourtant, ils sont armés et en nombre considérable.

Ce n'est pas en créant un état de siège autour des organisations internationales, que le gouvernement évitera des manifestations. Au contraire, on peut imaginer l'effet de provocation à la violence qu'engendre un tel déploiement.

Les signataires de cette motion déplorent le peu de réflexion et la tentation de céder à la peur qui a guidé l'action gouvernementale. Ils demandent le retrait immédiat des troupes armées.

L'état de santé précaire et préoccupant du leader kurde Ocalan, de même que le peu d'espoir de voir les autorités turques organiser un procès dans le respect élémentaire des Droits de l'Homme, laissent augurer de nouvelles manifestations des représentants kurdes en Suisse, fortement préoccupés par la situation. Les autorités de notre canton doivent répondre par l'écoute et le dialogue.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés – par votre soutien à cette motion – de bien vouloir montrer à notre Conseil d'Etat qu'il fait fausse route et qu'il est encore temps de revenir en arrière.